



Breuillet

Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau  
Canton de Dourdan

ARRETE DU MAIRE
AM /085/ 2025

## FERMETURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PLAINE DES SPORTS

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 13 du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Madame le Maire pour la durée de son mandat, en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité intérieure, notamment l'article L 132-7,

Vu l'organisation du Marché de Noël les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025 au sein des équipements sportifs de la plaine des sports de Breuillet (Gymnase François RUIZ).

## ARRETE

**Article 1 :** Tous les terrains de la Plaine des Sports soit le terrain n° 3, le terrain d'honneur René CIRET, sont déclarés impraticables car l'ensemble des vestiaires du gymnase François RUIZ seront utilisés dans le cadre de l'organisation de cet événementiel.

### Le Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre 2025

**Article 2 :** L'accès de ces terrains, l'aire sportive du club de pétanque ainsi que le gymnase François RUIZ, sont interdits tant pour l'entraînement que pour les compétitions du vendredi 12/12 à partir de 20H00 jusqu'au dimanche 14/12 20H00.

*Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- Monsieur le Président du Breuillet Football Club
- Monsieur le Président du Breuillet Pétanque Club
- Le Président du District de Football de l'Essonne
- La Police municipale de Breuillet

FAIT A BREUILLET LE DIX SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.



Mme Le Maire,  
  
Véronique MAYEUR.